Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20240227-DEC2024-002-BF
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Décision du Maire n°2024-002

Objet : Demande de subvention – Préfecture de Savoie suite à un évènement climatique grave

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

Vu l'arrêté n°2023-SG-027 du 30 novembre 2023 portant subdélégation de fonction à Michel Genettaz pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

Considérant la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'évènement climatique grave, pluies torrentielles survenues courant novembre 2023, pour la coulée de boue du Nant Agot, concernant la remise en état des abords et de la voirie qui s'est effondrée, se montant à 42 964 € ;

DECIDE :

Article 1 :

De déposer une demande de subvention au montant maximum possible auprès de la préfecture de Savoie pour la remise en état des abords et de la voirie qui s'est effondrée suite à la coulée de boue du Nant Agot, pour un montant total de travaux s'élevant à 42 964 €.

Article 2 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, ville-aime.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 26 FEV. 2024

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE 73210 (SAVOIE)